

Société Musicale de Méry

Le 12 février dernier, la Société Musicale a donné son concert d'hiver devant une salle comble. Le prochain rendez-vous avec les Méryciens est fixé au **Samedi 23 Juin** à l'église pour le concert de la Fête de la Musique.



Off, Off, Offenbach

par l'ensemble choral « LA CHAMPANELLE » de Méry-sur-Seine

le 26 mai 2012 à 20h30, à la salle Polyvalente de Méry-sur-Seine

« Off, off, Offenbach » : Suite en 5 mouvements pour chœur mixte, percussions et piano sur des musiques de Jacques Offenbach

Conception, harmonisation et arrangements : Gérard Lecoindre

Adaptation vocale et ré-écriture : Marie-Laure Teissedre

Dès le titre prononcé comme un slogan de manifestation, un rythme de plaisir et de jubilation permet d'entrevoir tout au long de cette suite un réel hommage au compositeur, tout en permettant d'entendre ces merveilleuses et humoristiques mélodies ancrées dans la mémoire collective.

C'est le rythme qui fait irruption en invité surprise au banquet de l'art lyrique, c'est le souvenir renouvelé du plaisir et de la fantaisie comme règle de vie.

Les musiques de ces divines comédies ont le rythme dans la peau et leur accompagnement endiablé par un ensemble de percussions renforce la cadence des « Cancans et Galops ».

1 - Introduction et « La Vie Parisienne »

2 - « La Périchole » et « Les Brigands »

3 - « Les Contes d'Hoffmann »

4 - « La Belle Hélène »

5 - « La fille du Tambour Major, Orphée aux enfers »
et Final



Centre de Loisirs Méry Nouvelle Génération

Pour info

Vacances d'été 2012

Du 6 juillet au 3 août

sur le thème de «L'eau»

1 mini-camp pour les petits et un mini-camp pour les grands, d'une semaine chacun, camping et activités nautiques



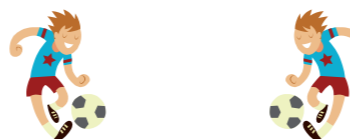
Le samedi 9 juin

Foot en salle

au gymnase de Méry, édition 2012

Après-midi pour les ados et soirée pour les adultes. Avis aux amateurs, groupe de 5/6 joueurs.

Contact au 03 25 21 65 05



Agenda

JUIN

3 : Fête de la pêche sur le bassin du canal

16 : Spectacle de fin d'année «CHOREAM»

23 : Fête de la Musique - Concert à l'église par la Société Musicale de Méry

24 : Danse - Exposition de bijoux (sans vente) par CHOREAM à la salle polyvalente

JUILLET

13 : Retraite aux flambeaux - feu d'artifice sur le port et pot de l'amitié, salle polyvalente

AOUT

1^{er} : Don du sang

25 : Cérémonie pour la libération de Méry

SEPTEMBRE

26 : Don du sang

29 : Loto organisé par les sapeurs-pompiers de Méry

30 : Bourse aux vêtements puériculture à la salle polyvalente

OCTOBRE

14 : Foire commerciale

27 : Belote organisée par l'UNCAFN de Méry

NOVEMBRE

1^{er} : Bourse aux cartes postales et vieux papiers

11 : Cérémonie commémorative

24 : Repas dansant organisé par l'UNCAFN de Méry

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil municipal a voté les budgets en sa séance du 13 mars 2012.

Le budget de la commune s'élève à 1 589 346 euros en section de fonctionnement et à 2 318 628 euros en section d'investissement.

En matière d'investissement, nous avons retenu la réfection de la rue du Général-Leclerc, dont le montant des travaux est estimé à 600 000€ hors taxes.

Ceux-ci vont s'étaler sur une période de plusieurs mois, car nous avons à prendre en considération l'organisation de la circulation, ainsi que les éléments liés à la variation de la nappe phréatique pour ce qui concerne les travaux à effectuer sur le réseau d'assainissement notamment.

L'autre investissement conséquent figurant au budget de la commune concerne la salle polyvalente.

Celle-ci va également connaître des travaux comprenant l'isolation du bâtiment et la mise en place d'un système de chauffage, plus économique en énergie. C'est également un chantier qui va s'étaler sur plusieurs mois, mais nous ferons en sorte que la salle soit utilisable pour les grandes manifestations locales (comme la foire et la bourse aux cartes postales).

Au budget de l'eau nous avons inscrit l'aménagement du nouveau point de captage, situé à l'entrée des Monts.

L'appel d'offres va être prochainement lancé et les travaux devraient débuter en fin d'année.

Les analyses effectuées confirment l'excellente qualité de l'eau qui sera distribuée à nos abonnés. Compte tenu de son implantation en zone boisée, le périmètre de protection ne posera pas de problèmes particuliers pour sa mise en place. Le site sera ainsi protégé de manière durable, aucune pratique à vocation agricole n'étant exercée sur le secteur.

Comme chacun pourra s'en rendre compte, c'est encore d'importants travaux qui vont être entrepris en cette année 2012 et tous convergent vers l'offre d'une meilleure qualité de vie pour nos concitoyens.

Le Maire, René MARIE



Juin 2012

Lutte contre le bruit

Un arrêté préfectoral n° 08-2432 du 22 juillet 2008 relatif à la lutte contre le bruit précise :

- Sont considérés comme bruit de voisinage :

le bruit de comportement des particuliers ou émis par des matériels ou animaux dont ils ont la responsabilité, les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs.

- Bruit dans les propriétés privées :

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à

l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

À cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Voici quelques extraits de l'arrêté préfectoral (l'ensemble du document peut être consulté en mairie).

Concours de fleurissement

Les particuliers peuvent s'inscrire à la mairie pour le concours départemental de fleurissement jusqu'au

15 juin 2012.

Le jury communal sélectionnera les participants, qui seront visités par le jury départemental qui établira le classement.

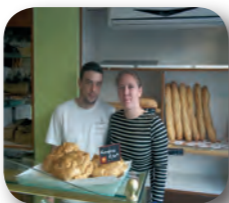
De nouvelles plantations

Afin d'améliorer encore le cadre de vie et l'environnement de la commune, celle-ci a décidé la plantation de nouveaux arbustes dans différents secteurs.

Des travaux ont été effectués route d'Arcis, Bassin du Canal et au camping.

Ce sont 140 plans qui ont ainsi été installés pour le plaisir de tous. Veuillez les respecter.

Nouveaux commerçants



M. et Mme LOPEZ
Boulangerie
4, rue du Professeur-Pinard

Mme FANIN-CHRETIEN
Kinésithérapeute
4, rue du Colonel-Fossoyeux



Nous leur souhaitons la bienvenue à Méry et un réel succès dans leurs fonctions professionnelles.

Etat Civil

Naissances :

le 10/10/2011 Mathias, Fabien, Jacky FERRY
le 13/10/2011 Kiméo, Rossé, Mikel KOUAKOU
le 23/10/2011 Axel, Jean-Guy, Pierre MONTAGNE
le 06/11/2011 Lindsay, Lydie, Martine HUBERT
le 14/12/2011 Erwann, Sébastien, Jean PAYS
le 20/01/2012 Victorien, Eric, Claude LOUETTE
le 23/01/2012 Noah, Arthur DUFAUD
le 24/01/2012 Nathan, Sébastien RONDEAU-MELINE
le 28/02/2012 Zoé LE FAUCHEUR-DRIESEN

Mariages

le 26/11/2011 Henri LEGROS et Théorine BISSAMVE

Décès

le 14/10/2011 René PAJOT, retraité, 63 ans
le 15/10/2011 Viviane CHEVALIER,
épouse PRÉMONTET, retraitée, 77 ans
le 16/10/2011 Louise HEINEN,
veuve GUYOT, retraitée, 92 ans

le 10/11/2012 Berthe PETIT,
veuve MOLLET, retraitée, 97 ans
le 18/11/2011 Yves COURJAN, retraité, 93 ans
le 14/12/2011 Roger MARICOT, retraité, 89 ans
le 18/12/2011 Thérèse THIERRY,
veuve DELHOMELLE, retraitée, 100 ans
le 06/01/2012 Jeanne BLAMPIGNON,
veuve BOLLOT, retraitée, 93 ans
le 11/01/2012 Germaine BARBOUSSAT,
veuve BERGERON, retraitée, 91 ans
le 12/01/2012 Liliane LACHAUX,
veuve JACQUARD, retraitée, 84 ans
le 30/01/2012 Simone BOYER,
veuve LEVAUDEL, retraitée, 89 ans
le 13/02/2012 Christian REMPENAU, retraité, 61 ans
le 22/02/2012 Martial ETIENNE, retraité, 81 ans
le 17/03/2012 Gilles DESCHAMPS,
agent de sécurité, 57 ans
le 25/03/2012 Roger BOURLON, retraité, 86 ans
le 11/04/2012 Violette TISON,
veuve ALBRIER, retraitée, 82 ans

Prévention des cambriolages dans les habitations

Vous êtes chez vous

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.

En cas de courte d'absence

Protection des accès

- ✓ Fermez les volets et verrouillez les portes.
- ✓ Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- ✓ Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- ✓ Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio, par exemple).
- ✓ Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres). Déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

En cas de longue absence

Argent et valeurs

- ✓ Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent.
- ✓ Répertoirez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chèquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc.)
- ✓ Évitez également les cachettes plutôt classiques comme la salle de bain et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.

Courrier et téléphone

- ✓ Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à La Poste de

le faire suivre (enveloppe de réexpédition).

- ✓ Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- ✓ Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie : dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances », une tournée de surveillance sera alors mise en place.

Si vous avez été victime d'un cambriolage

- ✓ Prévenez immédiatement la gendarmerie (en composant le 17 d'un poste fixe ou le 112) en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux policiers d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis).
- ✓ Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Si pour des raisons particulières, les services de gendarmerie ne peuvent se déplacer immédiatement, vous devez mémoriser ce que vous avez trouvé, les endroits où vous vous êtes déplacé et le signaler aux fonctionnaires intervenants.
- ✓ Avant l'arrivée de la gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête.

LA GENDARMERIE VOUS CONSEILLE

Faites immédiatement opposition en cas de vol d'un moyen de paiement :

- ☎ Carte bancaire : 0 892 705 705
- ☎ Chéquier : 0 892 68 32 08

Suspendez votre ligne en cas de vol de votre téléphone portable :

- ☎ Bouygues Télécom : 0 800 29 1000
- ☎ Orange : 0 825 005 700
- ☎ SFR : 06 1000 190

Établissez une déclaration auprès de votre assurance dans les 2 jours.

Nouveau chemin de randonnée

En concertation avec les communes concernées, un chemin de randonnée d'une distance de 10 km vient d'être créé. Il relie les communes de Saint Oulph, Châtres et Méry-sur-Seine. Ce parcours demande environ 2h15 de marche.

Le balisage a été mis en place et quelques panneaux sur les trois communes vont être mis en place prochainement.

Des plans seront disponibles dans les trois mairies et au camping de Méry-sur-Seine. Par ailleurs, des parkings sont prévus au départ de Méry sur Seine (bassin du canal), Saint-Oulph (pont du canal vélo voie) et Châtres (salle des fêtes).

Ce parcours ne présente pas de difficultés particulières et est sur un tracé agréable entre forêt et voie d'eau.

Bonne marche à tous !



Ce circuit peut s'effectuer, soit à partir de Méry-sur-Seine : prendre le topo au point 1 ; soit à partir de Châtres : prendre le topo au point 5 ; soit à partir de Saint-Oulph : prendre le topo au point 2.

Repas des anciens

C'est à la salle polyvalente de la commune, que le maire René MARIE et les conseillers, ont accueilli les anciens pour le traditionnel repas annuel offert par le CCAS.

En effet, une centaine de personnes avait répondu à l'invitation qui leur avait été adressée. Le maire a souhaité la bienvenue à tous avec une pensée particulière pour ceux qui avaient disparus durant l'année écoulée et pour ceux qui étaient absents à la suite de problèmes de santé.

Un cadeau fut offert dans la matinée à la doyenne Madame Madeleine PORENTRU, 93 ans et au doyen Monsieur René GUYOT, 96 ans.

Un copieux et délicieux repas préparé par le traiteur de Sainte-Savine, Monsieur TOURNEUX et servi par les conseillers fut apprécié ainsi que la prestation de l'orchestre de Yannick CHAMPION qui animait l'après-midi.

Tous les convives se sont promis de se retrouver dans un an !

